

Procès France Télécom-Orange : Enfin, il commence!

Montreuil, le 30/04/2019

Après 10 années d’instruction, le procès des principaux dirigeants de France Télécom, qui étaient aux commandes de l’entreprise au moment de la crise sociale en 2009, va s’ouvrir le 6 mai 2019 devant le tribunal correctionnel de Paris.

Ils vont devoir répondre au chef d’accusation de « harcèlement moral organisé ». La CGT est partie civile dans ce procès qui va durer 2 mois.

Nous attendons que justice soit avant tout rendue aux collègues qui ont perdu la vie à cause de leur travail, mais aussi à celles et ceux qui vivent encore avec les séquelles morales d’une organisation du travail déshumanisée à l’extrême, érigée au nom des contraintes économiques du secteur.

Cependant, la CGT ne souhaite pas que ce procès soit uniquement celui des individus qui ont dirigé l’entreprise

durant cette période. Il doit aussi permettre de faire la lumière et condamner des choix de gestion purement financière et de managements par la terreur dont l’objectif est de toujours plus rémunérer les actionnaires et la finance au détriment des salariés et de leurs conditions de travail. Pour la CGT, il y a un grand absent sur le banc des accusés: les actionnaires et donc aussi l’État, qui ont fermé les yeux sur la maltraitance institutionnalisée dans l’entreprise.

Une politique de l’emploi dévastatrice qui se poursuit !

La sacro-sainte politique de réduction des coûts, qui s’est traduite notamment dans le plan « NEXT » par la suppression de 22 000 emplois, a été à l’origine de la crise interne de 2009.

Malgré l’analyse du contexte qui a conduit à cette crise sociale et les mesures qui ont permis d’en réduire les effets durant 3 ans et qui ont également participé à l’apaisement au sein de l’entreprise, les plans d’économies « Chrysalid » (plan stratégique 2010-2015) et « Explore 2020 » (plan stratégique 2015- 2020) ont inévitablement amorcé le retour d’une grande souffrance au travail, notamment par de nouvelles suppressions d’emplois massives.

Depuis 2012, ce sont 12 188 emplois (95% au niveau de la maison mère) qui ont été détruits. Et pour chaque emploi supprimé, c’est une charge de travail qui augmente, des conditions d’exercices qui se dégradent et des pressions sur les objectifs. Cela se traduit également par la remise en cause des droits des salariés et des tensions importantes dans les services.

En 2016, l’enquête triennale du Comité National de Prévention du Stress (CNPS) révélait que plus de 10 105 salariés du Groupe (21.5% de l’effectif / 47000 répondants) étaient en stress décompensé, c’est-à-dire en stress fort ou très fort. Ce qui signifie une situation où les troubles liés au stress ne sont plus compensés et ont un impact avéré sur la santé des salariés pouvant avoir des conséquences graves sur la santé physique et mentale (burnout/dépression/suicides).

Les restructurations incessantes, les fermetures ou concentrations des sites, la gestion de la décroissance des effectifs, l’augmentation de la charge de travail sans reconnaissance sont autant de facteurs de risques pour la santé et la sécurité des salariés. Les multiples situations de souffrance individuelles, l’augmentation du nombre de burn-outs et de tentatives de suicide l’attestent.

Dans beaucoup d’entreprises y compris de service public, où dominent plus que jamais les stratégies financières au détriment des logiques industrielles, les salariés restent réduits à de simples variables d’ajustement. Pour la CGT, il est urgent de faire table rase de cette logique financière et destructrice d’emplois et d’individus.

Ce procès est l’occasion de rappeler aux partisans de la rentabilité financière immédiate, qu’on ne peut impunément faire passer la Bourse avant la vie, et surtout que rien ne doit justifier qu’un travailleur perde la vie en la gagnant.